

FNUJA
LES JEUNES AVOCATS

Programme
du **73^e**
Congrès

de la
**Fédération
Nationale des
Nancy Unions de
4-8 mai Jeunes
2016 Avocats**

“La robe contre attaque”

UJA
de Nancy



_ Mercredi 4 mai 2016

Faculté de Droit
13, Place Carnot à Nancy

- 9h00** • Caravane de la Médiation : Association des Médiateurs Européens
13h00 • Formation : « Stratégie d'installation » par Madame Nadine SERRES, ANAAFA

13h00 Déjeuner libre

- 14h00** • Caravane de la Médiation
18h00 • Formation : « S'évaluer et se vendre » par Valentine COUDERT, Avocat au Barreau de Paris

20h00 Soirée : le rendez-vous est donné à la Maison de Myon pour un cocktail dînatoire bien mérité sur un air de musique dansante
Maison de Myon - 7, rue Mably à Nancy



_ Jeudi 5 mai 2016

Grand'Chambre de la Cour d'Appel de NANCY
3 rue Régnauld-Gousset - Terrasse de la Pépinière

- 9h00**
10h30
- Ouverture solennelle du 73^{ème} Congrès de la FNUJA et mots d'accueil de Monsieur le Procureur Général (9h15), de Maître Elsa DUFLO, Présidente de l'Union des jeunes avocats de Nancy (9h20) et de Monsieur le Bâtonnier de Nancy (9h25)
 - Table Ronde (9h30) : « L'évolution du Cabinet d'Avocat dans le marché du droit » AGN AVOCATS (Frédéric MOREAS, Philippe CHARLES, Jérôme CELIE), Anne-Constance COLL
Modérateur : Anne-Lise LEBRETON Président d'Honneur de la FNUJA
 - Présentation par Monsieur le Bâtonnier Jean Marie LELOUP de l'Université d'été des avocats (10h15)
 - Présentation par Monsieur le Bâtonnier Eric AZOULAY du prochain Congrès des Avocats et de la prochaine Convention Nationale organisée par le Conseil National des Barreaux (10h20)



_ Jeudi 5 mai 2016

Grand'Chambre de la Cour d'Appel de NANCY
3 rue Régnauld-Gousset - Terrasse de la Pépinière

- 10h30**
13h00
- Table Ronde (10h30) : « La déontologie d'avocat est-elle soluble dans le marché ? » avec les Professeurs Louis ASSIER-ANDRIEU, Florence G'SELL et Bruno DEFFAINS
Modérateur : Roland RODRIGUES, Président d'Honneur de la FNUJA
 - Intervention de Maître Ismael NAINO, Président de la Fédération Africaine des Unions de Jeunes Avocats (11h15)
 - Discours de Monsieur le Bâtonnier Pascal EYDOUX, Président du CNB (11h20)
 - Discours de Maître Matthieu DULUCQ, Président de la FNUJA (11h40)

13h00 Déjeuner officiel dans les Grands Salons de l'Hôtel de Ville, 1 place Stanislas à Nancy

20h00 Soirée : « Entrons dans la danse »
Rien de tel qu'une des salles de concert de Nancy pour se retrouver entre nous, dîner et danser !
le Hublot, 138 avenue de la Libération à Nancy



_ Vendredi 6 mai 2016

Faculté de Droit
13, Place Carnot à Nancy

- 9h00**
13h00
- Formation : « La procédure pénale en réforme » par Jean-Baptiste THIERRY, Maître de Conférences de Droit privé, Université de Lorraine, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires
 - Réunions des Commissions de la FNUJA

13h00 Déjeuner libre

- 14h00**
18h00
- Formation : « Les nouvelles technologies et le droit du travail » par Yann LEROY, Maître de Conférence de droit privé, Université de Lorraine, Directeur de l'Institut Régional du Travail de Lorraine,
 - Visite insolite de Nancy - rendez vous sous le doigt de Stanislas (Merci d'adresser un mail à l'UJA de Nancy pour réserver)
 - Réunions des Commissions de la FNUJA

20h00 Soirée déguisée sur le thème : « Qui s'y frotte s'y pique »
au Conseil Départemental
48, esplanade Jacques Baudot à Nancy



_ Samedi 7 mai 2016

Faculté de Droit
13, place Carnot à Nancy

9h00 Assemblée Générale FNUJA
17h00

13h00 Déjeuner lorrain

17h00 Discours de candidatures à la Première Vice-Présidence et à la Présidence de la FNUJA et élections

19h30 Soirée de Gala et Revue des Revues
Palais du Gouvernement - place de la Carrière, 1 rue Jacquot à Nancy

_ Dimanche 8 mai 2016

Faculté de Droit
13, Place Carnot à Nancy

11h00 Brunch à l'Hôtel Campanile (optionnel)
12 rue de Serre à NANCY



Tarifs

– Pack Congressiste

- Elève-Avocat (*merci de joindre copie de la carte d'Elève-Avocat*)
Les formations sont ouvertes gratuitement !
- Avocat :
 - 420€ pour une inscription du 26 mars au 15 avril 2016
 - 480€ pour une inscription du 16 au 30 avril 2016
 - 540€ pour une inscription à partir du 1^{er} mai 2016
- Jeunes Avocats (*moins de 2 ans de prestation de serment, sur justificatif*) : 350€
- le Pack comprend :
 - les frais de participation au Congrès
 - + l'ensemble des formations
 - + Le déjeuner officiel du 5 mai
 - + Les quatre soirées dont la soirée de gala

Nota : possibilité de prise en charge par le FIF-PL à hauteur de 400€
(Attention, la demande doit être faite 10 jours avant le Congrès ; voici le numéro d'organisme formateur de la FNUJA: n°11.75.371.14.75. Ce numéro est à indiquer dans vos pré-déclarations auprès du FIF-PL sur le site <http://www.fifpl.fr/>).

– A la carte (Avocats et Elèves-Avocats)

- | | | |
|------------------|-------------------|------|
| ● Mercredi 4 mai | Soirée | 100€ |
| ● Jeudi 5 mai | Déjeuner officiel | 150€ |
| | Soirée | 100€ |
| ● Vendredi 6 mai | Soirée | 100€ |
| ● Samedi 7 mai | Soirée | 150€ |
| ● Dimanche 8 mai | Brunch | 25€ |



Inscription

- Nom : _____ Prénom : _____
- Adresse : _____
- Adresse mail : _____
- UJA / Barreau de : _____
- Souhaite réserver pour personnels) (*préciser le nombre*)

	prix unitaire	nbre de réservations	total
Forfait week-end complet€€

- **420€** pour une inscription du 26 mars au 15 avril 2016
- **480€** pour une inscription du 16 au 30 avril
- **540€** pour une inscription à partir du 1^{er} mai

A la carte (Avocats et Elèves-Avocats)

		prix unitaire	nbre de réservations	total
4 mai	soirée d'accueil <i>Maison de Myon 7 rue Mably</i>	100€€
5 mai	déjeuner officiel soirée + DJ <i>Le Hublot, 138 avenue de la Libération</i>	150€ 100€€€
6 mai	soirée déguisée <i>Conseil départemental, 48 esplanade Jacques Baudot</i>	100€€
7 mai	soirée de gala et revue <i>Palais du Gouvernement, place de la Carrière, 1 rue Jacquot</i>	150€€
8 mai	brunch <i>Campanile, 12 rue de Serre</i>	25€€

Fait à : _____ Le : _____

Signature : _____

*Merci d'adresser votre règlement et le présent bulletin au Trésorier de l'UJA de NANCY, Tribunal de Grande Instance, rue du Général Fabvier - 54000 NANCY.
Règlement par chèque à l'ordre de l'UJA de NANCY*



Le Hublot

Hôtel de Guise

Palais du Gouvernement

Cour d'Appel

Faculté de Droit

Hôtel de Ville

Campanile

Les Portes d'Or

Adagio Hôtel

Les Prélats

Maison de Myon

● Hébergements :

Hôtel de Guise 18, rue de Guise

Campanile 12, rue de Serre
(Tarif privilégié si mention Congrès FNUJA
au moment de la réservation)

Les Portes d'Or 21, rue Stanislas

Adagio Hôtel 31, rue du XX^e Corps

Les Prélats 56, place Mgr Ruch

autres adresses et renseignements sur :
www.nancy-tourisme.fr/sejourner/hebergement

Conseil
Départemental



NOTES SUR LA SUBVENTION FIF-PL

Le FIFPL, fond interprofessionnel de formation des professionnels libéraux, prend en charge les formations des professionnels libéraux dont celles des avocats selon des critères bien précis et établis pour une année.

Les demandes faites par l'avocat pour pouvoir être prises en compte doivent répondre à des conditions de forme et de fond. S'agissant des conditions de forme il est important de noter qu'une demande de prise en charge doit impérativement être saisie en ligne, au plus tard, dans les 10 jours calendaires suivant le 1^{er} jour de formation.

Passé ce délai de 10 jours calendaires, la demande de prise en charge sera refusée. De plus il est doit être obligatoirement joint à toute demande de prise en charge :

- un devis de l'Organisme de Formation ou Convention de Stage,
- un programme détaillé par jour de formation,
- une photocopie de l'Attestation de Versement de la Contribution à la Formation Professionnelle (URSSAF) ou Attestation d'Exonération de cette Contribution,
- un relevé d'Identité Bancaire.

Une fois cette demande de prise en charge effectuée, celle-ci est soumise à une Commission Professionnelle constituée de représentants syndicaux qui sont seuls habilités à se prononcer sur un accord (ou refus) de prise en charge selon les critères établis.

Dans le cas d'un accord de prise en charge, les services du FIFPL adressent un courrier d'accord de prise en charge indiquant un numéro de dossier.

Dans le cas d'un refus de prise en charge par la Commission Professionnelle, un courrier est également adressé.

Il est très important de demander, dès la fin d'une formation, à l'organisme formateur de compléter l'attestation de présence et de règlement qui est téléchargeable sur le site du FIFPL. Cette attestation, une fois complétée par l'organisme formateur doit être impérativement déposée dans la rubrique Services en ligne du FIFPL. C'est en effet, cette pièce qui permettra de solder le dossier de prise en charge et ce, si tous les justificatifs demandés ont bien été fournis.

S'agissant des conditions de fond, il est établi chaque année une liste de critères auxquels doivent répondre les formations organisées ainsi qu'un montant annuel de prise en charge par professionnel. Pour l'année 2016, la prise en charge annuelle par professionnel est de 600 euros dans la limite du budget annuel de la profession.

S'agissant des thèmes de formations, ces derniers sont répartis entre thèmes prioritaires (formations relatives à la pratique professionnelle) et thèmes non prioritaires (formations relatives à l'exercice professionnel).

Il est par ailleurs prévu une possibilité de prise en charge sur des fonds spécifiques pour des formations de longue durée, des formations de conversion, des bilans de compétences, la participation à un jury d'examen ou encore la validation des acquis d'expérience.

NOS PARTENAIRES





graphisme et communication

*"une idée, un projet ?
toquez et bavardons !"*

réalisé par ArchiGraph
www.graphistemoselle.fr